



COMMUNIQUE DE PRESSE

Des rumeurs persistantes dans la filière anacarde font état d'une révision imminente du prix plancher bord champ de la noix brute de cajou.

A cet effet, le Conseil du Coton et de l'Anacarde rappelle aux opérateurs économiques intervenant dans la filière anacarde que les prix planchers obligatoires de la noix de cajou brute bien séchée et bien triée, ne comportant aucune matière étrangère fixés comme suit par le gouvernement le 14 février 2018 demeurent en vigueur :

- **Prix plancher bord champ : 500 FCFA/kg**
- **Prix magasins intérieurs :525 F CFA/kg**
- **Prix magasins portuaires :584 F CFA/kg**

Ces prix sont des prix minimums en dessous desquels aucun achat n'est autorisé.

Tout opérateur contrevenant à ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la réglementation.

Il est demandé à tous les acteurs de la filière de veiller au respect scrupuleux de ces prix.

« Pour un développement durable des filières coton et anacarde »

Le Directeur Général